

A- LES CHANGEMENTS SOUHAITES EN MATIERE DE GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

I. Recommandations et points pouvant être changés

Enumérer environ 3 points nécessitant d'être changés en matière de gouvernance pour le développement de l'Afrique

(Y compris la gouvernance des bailleurs du fonds, des ONG et des gouvernements africains)

- a) La gouvernance des bailleurs doit être compatible à la politique de développement de chaque pays africain bénéficiaire des appuis techniques ou financiers. Cette gouvernance doit s'opérer sur la base du diagnostic ou sur les états des lieux du pays bénéficiaire. Les bailleurs de fonds sont censés de conjuguer avec toutes les couches de développement du pays ciblé au même moment que le gouvernement de ce pays pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les documents de stratégies nationaux afin de résorber de façon méthodique et dynamique les problèmes portant entrave au développement. D'où, la nécessité de l'engagement des gouvernements africains et des bailleurs dans la lutte contre la corruption à travers leur implication dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- b) La gouvernance des ONG doit être une valeur ajoutée à la politique du gouvernement pour le développement des pays africains les moins avancés. D'où l'implication des Acteurs Non Etatiques (ONG, SYNDICAT, ASSOCIATIONS ...) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets et programmes financés par les bailleurs.
- c) La gouvernance des gouvernements africains doit être gérée de façon consensuelle avec les acteurs non étatiques et toutes les autres couches sociale et politique. Il y a donc nécessité d'une gouvernance concertée, autour d'un partenariat public privé pour limiter les privatisations tous azimuts observés dans nos Etats.

Aussi, les bailleurs doivent-ils accompagner les politiques de développement des Etats Africains à travers un soutien dans les domaines suivants : Agriculture, l'industrie, les télécommunications (TIC) et le commerce.

B – LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

I. Recommandations

Enumérer environ 3 points nécessitant d'être changés en matière des engagements internationaux pour le développement de l'Afrique

(y compris l'engagement des bailleurs du fonds (spécialement celui du Japon) et des organisme internationaux).

- Augmenter et répartir équitablement l'aide aux indigents dans les hôpitaux.
- Redéfinir les conditions de la dette
- Identifier les secteurs porteurs, notamment les secteurs agricole et industriel.

II. Situation actuelle

I. Domaines d'intervention identifiés au Bénin

1. La Santé :

Dans ce domaine le Japon intervient par la réhabilitation de l'HOMEL (Hôpital de la Mère et de l'Enfant Lagune), l'attribution de bourses de formation par approche intégrée aux besoins de la structure et des dons de matériels sanitaires.

2. Education

Sur ce plan, l'intervention est axée sur l'éducation de base par la construction de salles de classes. A ce titre, le programme est à sa 4ème phase.

3. Développement Rural

A ce niveau, l'intervention est axée sur la pêche, l'agriculture et l'eau potable.

a) Pêche

Pour la pêche, le Japon procède par la réhabilitation du Port de Pêche de Cotonou et à l'étude de développement de l'aquaculture.

b) Agriculture

Le Bénin reçoit des subventions qui permettent à l'achat de vivres et plus précisément, à l'acquisition du riz. A ce titre le don alimentaire contribue à l'autosuffisance alimentaire par le programme KR1.

Au titre du programme KR2 contribue à l'aide aux agriculteurs défavorisés par l'achat d'engrais afin d'augmenter la production agricole.

Pour ces deux programmes l'obligation est faite au Bénin à la reconstitution des fonds des les propositions suivantes 2/3 pour le KR1 et 1/2 pour le KR2.

La reconstitution desdits fonds permet de financer des projets suite à l'étude des projets préalablement soumis à la coopération Japonaise.

c) Eau potable

La coopération Japonaise réalise au Bénin des points d'eau par adduction d'eau et l'hydraulique villageoise.

4. Promotion sociale

La coopération est surtout marquée par l'envoi des volontaires qui interviennent dans des domaines préalablement définis comme par exemple le domaine de la culture.

Signalons que tous ces domaines sont préalablement définis et consignés dans les accords de coopération entre les deux pays et à ce titre constituent des domaines prioritaires et exclusifs.

II. Types de financement

Les difficultés que connaissent les pays en voie de développement dans le remboursement des prêts, amènent le Gouvernement Japonais à accorder au Bénin des dons.

Ces dons sont octroyés par des subventions pour le financement des projets ayant faits l'approbation du Gouvernement Japonais.

De même le Bénin bénéficie d'une coopération technique qui consiste à l'envoi des experts et volontaires pour la conception, le contrôle, la réalisation et l'assistance dans l'exécution des projets et des formations.

IV Propositions

1- Perceptibilité des effets

Ayant déjà défini les domaines prioritaires d'intervention qui les amènent à intervenir dans les poches de pauvreté, les couches défavorisées, il est souvent et presque impossible de voir le Japon intervenir dans les grandes infrastructures, dans la réalisation des pistes rurales (le Bénin intervient par la reconstitution des fonds).

Etant trop procédurier, le Japon intervient après soumission d'un projet qui amène à une étude de faisabilité des experts envoyés par le Japon. Cette méthode engendre un retard dans la réalisation des projets car les réponses sont données après des mois que le projet ait été soumis à la coopération Japonaise.

Les interventions n'ont lieu que dans les domaines prioritaires et suivant la politique de développement par secteur clairement définie par le Gouvernement et la Coopération Japonaise.

Les autres domaines tels que les NTICS, les TP, l'Aménagement du territoire, l'environnement sont laissés hors de la coopération Bénino-Japonaise.

2. Recommandations à être tirés

-Les négociations bilatérales entre le BENIN et le JAPON

Il est nécessaire que les négociations se fassent désormais de façon équitable dans la dynamique d'un partenariat gagnant gagnant où, les parties contractantes ont chacune de quoi être fière l'une de l'autre. Aussi est-il nécessaire que les points de vue des pays bénéficiaires de l'aide soient pris en compte dans les négociations.

-Les accords de partenariat entre le BENIN et le JAPON

Les accords de partenariat entre les pays africains et le JAPON doivent désormais être basés sur des aspirations profondes des populations à la base et non sur la base des doléances émises par des cadres de l'administration centrale. C'est en cela qu'il est nécessaire que les organisations de la société civile, les structures décentralisées, les communes et autres soient impliquées dans tout le processus conduisant aux différents accords de prêt ce qui en outre permettra une bonne visibilité dans la mise en œuvre de ces projets et programme, de l'élaboration d'une bonne méthode de veille sociale gages d'une bonne gouvernance.

-L'accompagnement structurel des politiques de développement dans les pays africains

Il est nécessaire que le JAPON réclame et accompagne des réformes structurelles au sein des différentes branches des administrations africaines, impliquées dans le processus de développement afin de promouvoir des valeurs d'excellence de travail bien fait. En effet s'il y a un phénomène majeur qui gangrène nos administrations, ce sont les dysfonctionnements des différentes structures de l'administration et le manque de rigueur dans le positionnement des cadres.

Revoir la politique d'intervention japonaise en Afrique notamment, dans les commerciaux et des nouvelles technologies de l'information, toujours pas accessibles aux plus pauvres.

Mais au-delà de tout, il serait bienséant que les bailleurs au lieu de considérer les pays africains comme d'éternels assistés, mettent à leur disposition les outils techniques devant leur permettre d'acquérir leur autonomie et d'être désormais capable de s'autodéterminer.

B – LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

I. Recommandation

Enumérer environ 3 points nécessitant d'être changés en matière des engagements internationaux pour le développement de l'Afrique (y compris l'engagement des bailleurs du fonds (spécialement celui du Japon) et des organisme internationaux)

- A- Développement de la croissance et appuyer les plus pauvres à produire la richesse
- B- Promouvoir la bonne gestion des ressources publiques :
 - Limiter voire arrêter le désengagement de l'Etat des secteurs productifs au profits des plus pauvres et des démunis
 - Renforcer la gestion axée sur les résultats et promouvoir le partenariat public privé
 - Renforcer le secteur privé national en appuyant les opérateurs économiques nationaux
- C- La TICAD peut développer à travers la CCfA le programme plurisectoriel de réarmement moral et de lutte contre la corruption

II. Situation actuelle

1. Perceptibilité des effets

Le bilan de la gestion de l'aide internationale depuis les indépendances à nos jours n'est pas satisfaisant. Il se pose de sérieux problèmes sur tous au niveau des acteurs de gestions de cette aide. Ces acteurs étaient essentiellement des organes étatiques. C'est pour corriger un peu cet état de choses que la société civile se mobilise de plus en plus non seulement pour contrôler la gestion du pouvoir politique mais aussi pour supplanter ledit pouvoir dans certains secteurs clés de la vie sociale. Ainsi ; les ONG interviennent de plus en plus dans le domaine des droits de l'homme en générale et en particulier les droits de la femme et des enfants. Elles interviennent aussi dans le domaine de l'éducation et de la santé. Mais ces ONG son souvent confrontés aux problèmes de moyens

La TICAD peut , à travers la CCfA apporter un appui aux organisations de la Societe civile en matière de formation de lobbying et de plaidoyer

2. Recommandations à être tirés

III. (Question spécifique)

Ouvert

Question concernant l'engagement japonais ou la TICAD ??

Qu'est ce qui motive la TICAD et le JAPON dans le partenariat avec l'Afrique et comment obtenir dans les années à venir des résultats plus encourageants au sein des engagements des G8 ?

La bonne gouvernance ne peut s'obtenir sans une pleine implication des medias ; Quel type d'appui institutionnel le Japon peut – il accorder aux entreprises de presse et des medias pour faciliter la communication et le renforcement de capacité autour des enjeux et des actions de la TICAD en Afrique ?

Est il possible d'envisager dans les processus d'envoi des dons en Afrique l'implication des ong de base pour s'assurer que les aides atteignent leur destination ?